

OMPI



IIM/2/4

ORIGINAL : arabe

DATE : 15 juin 2005

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

DEUXIEME REUNION INTERGOUVERNEMENTALE INTERSESSIONS RELATIVE A UN PLAN D'ACTION DE L'OMPI POUR LE DEVELOPPEMENT

Genève, 20 – 22 juin 2005

COMMUNICATION AUX TERMES DE LAQUELLE LE LIBAN S'ASSOCIE A
LA PROPOSITION DU ROYAUME DU BAHREÏN RELATIVE A L'IMPORTANCE
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET ECONOMIQUE ET LES PROGRAMMES NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Document établi par le Secrétariat

1. Dans une communication rédigée en arabe en date du 11 juin 2005, le Bureau international a reçu de la Direction générale de l'économie et du commerce du Ministère de l'économie et du commerce du Liban une demande concernant la proposition relative à l'importance de la propriété intellectuelle dans le développement social et économique et les programmes nationaux de développement, présentée par le Bahreïn (voir le document IIM/2/2).

2. Une traduction de la communication susmentionnée est jointe en annexe au présent document.

3. Les participants de la réunion sont invités à prendre note du contenu de la communication ci-jointe reçue de la Direction générale de l'économie et du commerce du Ministère de l'économie et du commerce du Liban.

[L'annexe suit]

ANNEXE

Traduction d'une lettre du 11 juin 2005

adressée par : M. Fadi Makki
Directeur général de
la Direction générale de l'économie et du commerce,
Ministère de l'économie et du commerce de
la République libanaise

à : M. Kamil Idris
Directeur général de l'OMPI

Monsieur le Directeur général,

Convaincus de l'efficacité du rôle joué par l'OMPI en ce qui concerne le développement économique, social et culturel, nous avons activement coopéré avec l'OMPI, par l'intermédiaire du Bureau du développement économique pour les pays arabes, en vue de promouvoir la culture de la propriété intellectuelle au Liban et d'adapter la législation libanaise aux normes internationales pertinentes. Le Liban bénéficie depuis longtemps des compétences et des services de l'OMPI dans les domaines de la législation et de la formation ainsi que dans le secteur technique.

Nous remercions l'OMPI et renouvelons notre soutien aux efforts qu'elle déploie en permanence pour renforcer l'assistance fournie aux États membres dans les domaines de la propriété intellectuelle, convaincus que la propriété intellectuelle est un facteur qui influe sur le développement mondial et contribue au progrès des pays.

Nous nous associons de ce fait aux propositions présentées par le Royaume du Bahreïn, en particulier celles qui sont énoncées dans les trois derniers paragraphes de sa communication, en rapport avec la dimension du développement à l'OMPI. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la réunion intergouvernementale intersessions relative à un plan d'action de l'OMPI pour le développement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général.

[Fin de l'annexe et du document]